Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques.
Bureau des usagers de la route
Dossier suivi par Armelle VIDEAU
☎ 05 49 08 69 20

Arrêté n° 2016014-0002 du 14 janvier 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2013151-0002 du 31 mai 2013 portant autorisation d'usage de dispositifs lumineux spéciaux et d'avertisseurs sonores spéciaux de catégorie B réservés aux véhicules d'intérêt général prioritaire pour les véhicules personnels des médecins et infirmiers du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la route, et notamment les articles R313-1, R313-27et R313-33 à R313-35 ;

VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 1987 relatif aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention urgente ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2004 modifiant l'arrêté du 30 octobre 1987 relatif aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention urgente, et notamment son article 1 II ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013151-0002 du 31 mai 2013 portant autorisation d'usage de dispositifs lumineux spéciaux et d'avertisseurs sonores spéciaux de catégorie B réservés aux véhicules d'intérêt général prioritaire pour les véhicules personnels des médecins et infirmiers du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014247-0003 du 4 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 mai 2013;

VU la demande de modification de la liste annexée à l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 modifié présentée le 5 janvier 2016 par le service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE:

ARTICLE 1er : La liste annexée à l'arrêté préfectoral n°2013151-0002 du 31 mai 2013 portant autorisation d'usage de dispositifs lumineux spéciaux et d'avertisseurs sonores spéciaux de catégorie B réservés aux véhicules d'intérêt général prioritaire pour les véhicules personnels des médecins et infirmiers du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres susvisé est modifiée afin de prendre en compte les changements de véhicules utilisés par ces personnels.

La nouvelle liste est annexée au présent arrêté préfectoral, les modifications y sont portées en italique.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture et M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à Mesdames les Sous Préfètes de PARTHENAY et de BRESSUIRE ainsi qu'à Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique des Deux-Sèvres et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres.

Niort, le 14 JAN. 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Didier DORÉ

annexe de l'arrêté préfectoral n° 2016014-0002 du 14 janvier 2016

Liste des médecins et infirmiers du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres autorisés, dans le cadre d'une intervention urgente et nécessaire d'intérêt général, à équiper leur véhicule personnel d'un dispositif lumineux spécial de catégorie B amovible dit « feu sp bleu cat b » et d'un avertisseur sonore spécial de catégorie B.

Médecins Officiers d'astreinte SSSM départementale :

- MARIS Pascal CS Thouars Médecin Commandant véhicule Peugeot immatriculé *DT-039-LK*

- ERCKELBOUT Odile CS Parthenay Médecin Commandant véhicule Alfa Roméo immatriculé AE-473-MH

- CAMUS Olivier CPI *l'Autize Médecin Commandant véhicule Citroën immatriculé DK-159-CC*

Médecins de Centres :

- CARTRON Cyrille CS *Coulonges-Ardin* Médecin Commandant véhicule Renault immatriculé AC-104-DB

- PIGNOUX Jacques CS Celles s/Belle Médecin Commandant véhicule Mercedes Benz immatriculé AB-343-NK

- ARCHAMBAULT Pierrick CS Nueil les Aubiers Médecin Commandant véhicule Citroën immatriculé BY-194-TV

- LACROIX Laurent CS Secondigny Médecin Commandant véhicule Renault immatriculé *DQ-658-YJ*

- MAZOYER Jacques CS St Maixent Médecin Commandant véhicule BMW immatriculé CJ-634-KW

- PENIT Daniel CS Le Thouet Médecin Capitaine véhicule Citroën immatriculé BH-027-TP

- *DREAN Lydie Etat-Major DDSIS Médecin Lieutenant véhicule BMW immatriculé BK-652-TL*

- FARCY Gwenaëlle CS La Mothe-Pamproux Médecin Capitaine véhicule Peugeot immatriculé CH-821-DQ

Infirmiers :

- *AUBOUIN Sébastien CS Melle Infirmier véhicule Alfa Roméo immatriculé DW-327-SA*

- BEAUBOUCHER Damien CPI Assais-les-Jumeaux Infirmier *Principal* véhicule Peugeot immatriculé AN-234-LW

- CANTET-*PARTHENAY* Pascale CS St Maixent Infirmière Principale véhicule Audi immatriculé DE-791-AZ

- CHENU Sébastien CPI *l'Autize* Infirmier *Principal* véhicule *Peugeot immatriculé AK-936-YP*

- *DEBORDE Cédric CPI le Lambon Infirmier véhicule Renault immatriculé BE-518-BJ*

- DROUHAULT Emmanuelle CS La Mothe Pamproux Infirmière véhicule *volkswagen immatriculé DK-612-BJ*

- FERLAY Nathalie CS La Mothe-Pamproux Infirmière *Principale* véhicule Toyota immatriculé AC-922-TJ

- *FERON Catherine CPI Brûlain Infirmière véhicule Nissan immatriculé 8066 VM 79*

- *PARPILLON Nolven CS Chef Boutonne Infirmière véhicule Renault immatriculé AE-342-HK*